Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260519-2026_038-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	19	24

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/05/2026
Et
Publication ou notification du : 26/05/2026

L'an 2026, le 19 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric (pouvoir à M. GARNIER Philippe en son absence), HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, MENEUST Anthony POSSON Rémi
Absent(s) ayant donné procuration : Mme PENIN Lany à Mme GESLAND Françoise ; MM DESILLE Bertrand à M. HAMELOT Bertrand, ÉON Patrice à M. GENDRY Pierrick, FOLL Nicolas à M. FRIN Joël, HAQUIN Christophe à M. POSSON Rémi, JEULAND Charles à M. MENEUST Anthony.

A été nommé(e) secrétaire : Mme TISON Bernadette

2026-038 – COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune (CCID). Elle est constituée :
-du maire ou de l'adjoint délégué ;
- et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléments.

La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale et donne son avis sur les modifications d'évaluation et nouvelles évaluations des locaux d'habitation proposées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit répondre aux critères suivants :
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales.

La CCID peut se réunir en présence d'un représentant de l'administration fiscale.

La durée du mandat est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des membres est réalisée par la direction départementale des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables arrêtée par le conseil municipal, en nombre double.

Ainsi il est proposé de dresser une liste composée au maximum de 32 noms de contribuables.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

DRESSE la liste des contribuables de la commune suivante, en vue de la composition de la commission communal des impôt directs.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260519-2026_038-DE

Rémi POSSON	Joël FRIN	Anthony MENEUST	Marie Françoise [illegible]
Nicole HARD	Claude CAILLEAU	Bernadette TISON	
Eric GRIGNON	Nicolas FOLL	Martine VÉRÉ	
Charles JEULAND	Marie-Claire HAMON	Rémi BIGNON	
Mireille CHAUVINEAU	Joseph GAUTIER	Philippe GARNIER	
Christophe HAQUIN	Patrick SCHOLTES	Sandrine AUPIED	
Irmine DELAGREE	Jean-Claude LAMY	Bertrand DESILLE	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/05/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Bernadette TISON